

01.02.2025 | Version 2.0

Règlement applicable aux contrôles de compétences des cours interentreprises (CC-CI) à partir de l'OrFo 2023

Formation commerciale de base Banque

Contenu

Bases	3
Champ d'application	3
Annonce	4
Inscription et date	4
Inscription	4
Date	4
Langue, forme, contenu des contrôles de compétences CI	4
Langue	4
Forme	4
Contenus	5
Évaluation et notation	6
Motifs d'absence et démarches	7
Motifs valables	7
Faute incombant à la personne candidate	8
Outils autorisés	8
Utilisation d'outils non autorisés	8
Conservation, communication des notes, évaluation	8
Consultation et recours	9
Répétition des contrôles de compétences CI	9
Entrée en vigueur et validité	9

Bases

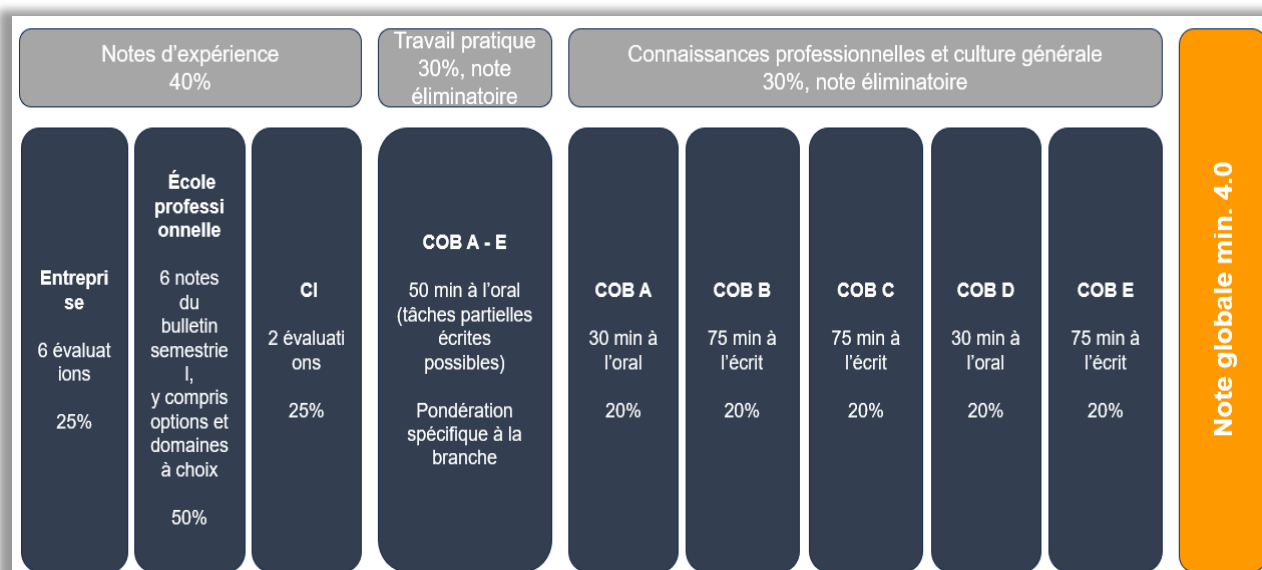
Le présent règlement pour les contrôles de compétences des cours interentreprises (CC-CI) de CYP s'appuie sur les éléments suivants :

- Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employé·e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI du 16 août 2021 sur la formation professionnelle initiale d'employé·e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour employé·e de commerce CFC
- Guide Procédure de qualification de la branche Banque de Swissbanking

Champ d'application

Le présent règlement s'applique aux contrôles de compétences CI de CYP et concerne les filières de formation « apprentis de commerce CFC et Maturité branche banque ».

Les contrôles de compétences CI font partie de la procédure de qualification ordinaire de la formation commerciale de base de la branche Banque. Pendant l'apprentissage, deux notes d'expérience doivent être obtenues à partir des contrôles de compétences CI. Un contrôle de com-



Source : représentation CYP

pétences CI se compose d'au moins une évaluation de la personne en formation (examen partiel).

Les points des évaluations des personnes en formation sont convertis en une note et regroupés en deux contrôles de compétences CI arrondis à une demi-note ou à une note entière. À la fin de la formation de base, les demi-notes ou les notes entières des contrôles de compétences CI sont converties en une note d'expérience qui correspond à la moyenne des deux contrôles de compétences notés, arrondie à une note entière ou à une demi-note.

Annonce

CYP informe les personnes candidates suffisamment tôt avant les contrôles de compétences CI sur la forme, la durée, la date (jour, heure et lieu) et les outils autorisés.

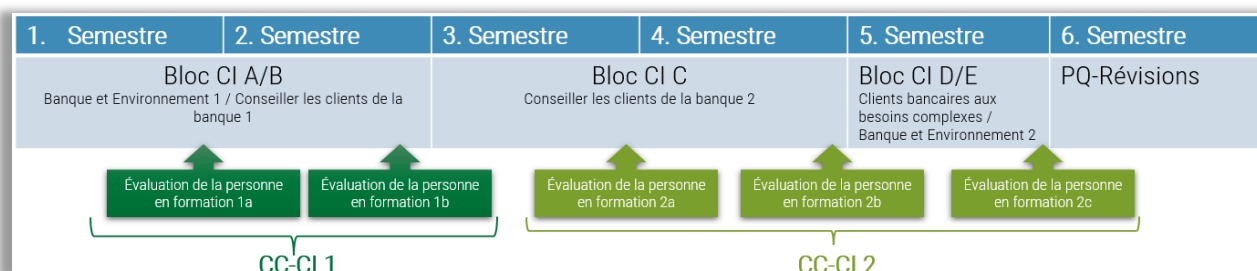
Inscription et date

Inscription

Les personnes candidates s'inscrivent en principe de manière autonome aux contrôles de compétences CI. Les contrôles de compétences CI ont lieu dans le cadre d'un module CYP régulier. L'inscription se fait donc via CYPnet. Les personnes candidates sont tenues de respecter les délais d'inscription.

Date

Les apprentis passent une évaluation pour chaque contrôle de compétences CI après chaque bloc CI. Dans le bloc CI C, en raison de la complexité et de l'étendue de la matière à apprendre, les personnes en formation passent deux évaluations.



Source : représentation CYP

Le contrôle de compétences CI 1 se compose donc de deux évaluations des apprentis (1a et 1b) et le contrôle de compétences CI 2 de trois évaluations (2a - 2c).

Langue, forme, contenu des contrôles de compétences CI

Langue

La langue des contrôles de compétences CI est l'allemand, le français ou l'italien. La langue choisie par la personne candidate lors de l'inscription ne peut plus être modifiée par la suite.

Forme

Un contrôle de compétences CI est effectué par écrit et sous forme électronique, sans papier. Les personnes candidates passent l'examen seules et sous surveillance. Selon l'évaluation, différentes formes d'examen peuvent être utilisées et combinées :

- **Questions de connaissance et de compréhension** : Les personnes candidates traitent par écrit différents exercices à choix multiples. Les personnes candidates démontrent qu'elles disposent des connaissances spécifiques requises dans la branche de formation et d'examen concernée.

- **Résolution de cas guidée** : Les personnes candidates traitent par écrit différentes tâches partielles successives à partir d'une situation pratique concrète. Les tâches partielles se rapportent au processus central du domaine de compétences opérationnelles correspondant ou à la compétence opérationnelle correspondante. Les personnes candidates démontrent qu'elles sont capables de mettre en œuvre des tâches concrètes issues de la pratique.

Contenus

Les contenus de l'examen se réfèrent aux situations de travail définies et à leurs objectifs évaluateurs CI ainsi qu'à la spécification de ces objectifs évaluateurs selon le Body of Knowledge pour la branche Banque. CYP tient compte des niveaux de taxonomie prescrits pour chaque objectif évaluateur CI. Chaque contrôle de compétences CI porte sur une unité de cours dont la durée est d'au moins trois jours.

Contrôle de compétences CI 1

L'ensemble de l'examen dure 120 minutes. Un total de 100 points peut être obtenu lors du premier contrôle de compétences CI. Le nombre maximal de points se répartit entre les formes d'examen comme suit :

- 80 % pour les questions de connaissance et de compréhension
- 20 % pour les résolutions de cas guidées

	Évaluation de personnes en formation 1a	Évaluation de personnes en formation 1b
Durée	45 minutes	75 minutes
Points	40 points	60 points
Contenu	Objectifs évaluateurs CI du bloc CI A	Leistungsziele üK aus üK-Block B, vereinzelt können auch Objectifs évaluateurs CI du bloc CI A vorkommen
Formes des examens	Questions de connaissance et de compréhension et résolution de cas guidée	Questions de connaissance et de compréhension et résolution de cas guidée

Contrôle de compétences CI 2

L'ensemble de l'examen dure 180 minutes. Un total de 100 points peut être obtenu lors du deuxième contrôle de compétences CI. Le nombre maximal de points se répartit entre les formes d'examen comme suit :

- 20 % pour les questions de connaissance et de compréhension
- 80 % pour les résolutions de cas guidées

Les objectifs évaluateurs CI du contrôle de compétences CI 1 ne font pas directement partie du contrôle de compétences CI 2. Ils constituent toutefois la base permettant de réussir le contrôle de compétences CI 2. Il est donc supposé que les personnes candidates maîtrisent les objectifs évaluateurs du contrôle de compétences CI 1.

	Évaluation de personnes en formation 2a	Évaluation de personnes en formation 2b	Évaluation de personnes en formation 2c
Durée	70 minutes	70 minutes	40 minutes
Points	40 points	40 points	20 points
Contenu	Objectifs évaluateurs CI du 1er semestre du bloc CI C	Objectifs évaluateurs CI du 2e semestre du bloc CI C	Objectifs évaluateurs CI des blocs CI D et E
Formes des examens	Résolution de cas guidée	Résolution de cas guidée	Questions de connaissance et de compréhension

Évaluation et notation

Une note est attribuée pour chaque contrôle de compétences CI. La note est calculée sur la base des résultats des évaluations des personnes en formation. Les points obtenus pour chaque évaluation sont additionnés et le total est converti en note conformément à l'échelle de notes officielle.

La note d'un contrôle de compétences CI est calculée au moyen de la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Nombre de points obtenus} \times 5}{\text{Nombre maximal de points possible}} + 1$$

Les demi-points sont arrondis au point entier supérieur pour la conversion en note.

Les notes des contrôles de compétences CI sont attribuées en demi-notes et en notes entières.

À partir de la formule ci-dessus, on obtient l'échelle de notes suivante :

Note	Points
6.0	95.0 – 100.0
5.5	85.0 – 94.0
5.0	75.0 – 84.0
4.5	65.0 – 74.0
4.0	55.0 – 64.0
3.5	45.0 – 54.0
3.0	35.0 – 44.0
2.5	25.0 – 34.0
2.0	15.0 – 24.0
1.5	5.0 – 14.0
1.0	0.0 – 4.0

Motifs d'absence et démarches

Motifs valables

Pour les personnes candidates qui, pour des motifs valables, ne peuvent pas passer tout ou partie d'un contrôle de compétences CI, CYP décide à quel moment l'examen peut être rattrapé. Les personnes candidates concernées doivent justifier auprès de CYP le motif invoqué (p. ex. au moyen d'un certificat médical).

Sont considérés comme valables les motifs énoncés dans la loi (art 324a al. 1 CO) :

- Maladie ou accident
- Grossesse ou maternité
- Décès d'un proche
- Service militaire, service de protection civile ou service civil imprévu
- Force majeure (catastrophe naturelle, pandémie, etc.)

ainsi que le retard ou l'annulation des transports publics avec une confirmation de l'exploitant.

Si, pour des raisons justifiées, les candidats se présentent après le début officiel de l'examen, ils ne peuvent plus se présenter à l'examen à cette date. CYP décide de la date à laquelle l'examen peut être rattrapé.

Les personnes candidates qui ne peuvent pas passer tout ou partie d'un contrôle de compétences CI doivent en informer CYP dans les plus brefs délais.

Faute incombant à la personne candidate

Les personnes candidates qui, pour des raisons non valables et/ou par leur propre faute, n'ont pas passé tout ou partie d'un contrôle de compétences CI reçoivent pour la partie correspondante la note 0 (non utilisable ou non effectué). Les candidats n'ont pas non plus le droit de passer une partie de l'examen.

Outils autorisés

Le seul outil autorisé pour les contrôles de compétences CI et les évaluations des apprentis est une calculatrice non programmable.

Utilisation d'outils non autorisés

Si des personnes candidates utilisent des outils non autorisés ou ne respectent pas les règles et/ou consignes des personnes surveillantes, la direction des examens en est immédiatement informée. Cette dernière prend une décision quant aux suites à donner ou aux sanctions à prendre.

Si la dénonciation s'avère fondée, les mesures suivantes peuvent être prises :

- notation de l'ensemble du contrôle de compétences CI avec la note 1 ou
- notation de l'évaluation correspondante dans le cadre d'un contrôle de compétences CI avec zéro point

Conservation, communication des notes, évaluation

Les contrôles de compétences CI évalués sont conservés par CYP. Le délai de conservation est d'au moins un an après l'ouverture du résultat global de l'ensemble de la procédure de qualification ou après la fin de la procédure de recours.

Les résultats des contrôles de compétences CI et des évaluations sont communiqués par écrit aux personnes candidates et aux entreprises formatrices via CYPnet, une fois toutes les évaluations terminées. CYP se chargera ensuite de transmettre les notes à la base de données BDEFA.

Une évaluation standardisée d'après les objectifs évaluateurs CI est mise à la disposition des personnes candidates sur CYPnet avec la publication.

Consultation et recours

Il n'est pas possible de consulter les contrôles de compétences CI ou les évaluations individuelles de personnes en formation. Une exception est faite pour les recours contre les notes attribuées à l'issue des contrôles de compétences CI. Ces recours sont régis par le droit cantonal.

Répétition des contrôles de compétences CI

Les personnes candidates ayant échoué à la procédure de qualification peuvent repasser une fois dans un délai d'un an les contrôles de compétences CI dont les résultats étaient insuffisants.

L'office cantonal compétent décide du repassage des contrôles de compétences CI à l'issue de l'année d'apprentissage répétée.

Entrée en vigueur et validité

Le présent règlement remplace la version du 1er août 2023 et entre en vigueur le 1er février 2025 et s'applique à tous les contrôles de compétences CI organisés conformément à l'OrFo 2023 à partir du 1er février 2025.